



LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT POUR BALANCIER

- Une demande en deux exemplaires adressée au Ministre du Commerce. Cette demande doit comporter :
 - la raison sociale ;
 - l'adresse des ateliers ;
 - l'objet de l'entreprise ;
 - la nature des instruments fabriqués ou réparés ;
 - la marque proposée décrite dans la demande et destinée en grandeur ;
 - le numéro de l'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- un casier judiciaire de moins de trois (3) mois du responsable de la Société ;
- une attestation ou un certificat de travail du balancier attestant qu'il a soit exercé ou effectué un stage pendant au moins six (6) mois chez un balancier agréé ;
- une plaquette rectangulaire en métal ayant 10 cm de largeur, 07 cm de hauteur, 01 mm d'épaisseur et portant :
 - en haut, inscrits dans le sens de la largeur le nom ou la raison sociale, l'adresse du demandeur, la catégorie des instruments de mesure fabriqués ou réparés ;
 - en bas, la marque reproduite au moins deux (2) fois dans les conditions de son apposition sur les instruments.

NB : Déposer le dossier au service courrier du Ministère du Commerce sis au 23^{ème} étage de l'Immeuble Alpha 2 000 au Plateau.